

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Mars

Les lois politiques

On a pu voir dans maintes circonstances où s'en vont les Chambres qui ne se laissent guider que par de mesquines rancunes ou de puériles appréhensions. Jadis, Montesquieu représentait la vertu comme le principe de la République ; il ne faudrait pas qu'à la vertu, l'on substituât la sottise.

Combien de fois a-t-on dû se louer de voir le Sénat faire son métier de rebouteur parlementaire et empêcher l'adoption de certaines lois plus qu'étrangères qui atteindraient tous les premiers, ceux qui en ont été les auteurs inconscients ? L'impression n'en existe pas moins vive et moins triste dans tous les milieux où l'on pense, où l'on réfléchit, où l'on est soucieux de la dignité de la France et de l'avenir de la République.

Si ce n'était là que de simples accidents de notre politique intérieure, il serait assez facile de s'en consoler, mais il y a là, à vrai dire, un fait grave, ayant des causes profondes et permanentes qu'il est impossible de méconnaître.

C'est ce que signalait naguère, en des termes aussi justes que saisissants, un maître éminent dont les beaux travaux sur les sciences humaines comptent au nombre des plus remarquables de son époque. Dans un livre qu'il publiait récemment chez l'éditeur Arthur Rousseau, sous ce titre : « La Politique, principes, critiques et réformes » et dans lequel il a passé en revue avec une grande supériorité d'esprit les principaux problèmes de l'époque actuelle. M. Th. Funck-Brentano montrait avec une entière raison, que les lois, même nées d'une bonne pensée, risquent de devenir de plus en plus mauvaises, lorsqu'elles n'ont pas d'autre but que de satisfaire des intérêts particuliers et des appétits plus ou moins avouables.

Aucune loi, dit M. Funck Brentano, — ce sont là des paroles qui méritent d'être retenues — au-

cune loi, quelque grande que soit la soumission qu'elle rencontre, si elle ne contente que les intérêts d'une seule classe ou d'un seul parti, ne saurait être l'effet d'une bonne politique ; les intérêts de toutes les classes et de tous les partis sont solidaires les uns des autres au sein d'une nation comme le sont les membres d'un même organisme ; les lois qui ne satisfont qu'une fraction de pays — et quelle faible fraction dans les circonstances dont nous parlons aujourd'hui ! — ne sont toujours que le produit d'une politique d'aventure. Pour le moment, les satisfaits se montrent enchantés ; peu à peu les intérêts des autres que ces lois froissent réagissent sur l'ensemble, et la prospérité qu'ils avaient espéré obtenir, se change en crise et en mécontentement de ceux-là même auxquels on avait tout sacrifié.

Et après avoir développé cette pensée fort juste, M. Funck-Brentano concluait ainsi :

On déclare bien qu'on fait des lois générales et non des lois exceptionnelles. Si l'intelligence nécessaire à la découverte de la cause première, comme aux oppositions du moment, manque, on ne peut que faire des lois exceptionnelles, favoriser les uns au détriment des autres, et imposer par la force, la volonté des majorités aux minorités.

Les oppositions persistent, la même cause agissant toujours ; elles se transforment en haines, les haines en hostilités qui conduisent aux complots, aux conspirations ; des associations et des syndicats de toute espèce se forment pour se défendre les uns contre les autres, et dans le moment même où l'on espère éviter le conflit par de nouvelles lois exceptionnelles, une révolution ou un coup d'Etat éclate, soutenu par le suffrage des masses, aussi fatiguées de l'impuissance de leurs chefs que de leurs propres défaillances.

C'est cette impuissance, ce sont ces défaillances qu'il faudrait enfin éviter, si l'on ne veut pas voir se reproduire une fois de plus ce fait historique si bien caractérisé par l'éminent écrivain dans les lignes suivantes :

Quand on ne comprend plus ce qui constitue un événement, ce qui forme un peuple et qu'on ignore aussi bien la nature des lois que l'objet de la politique, on se laisse aller à tous les besoins du moment, à toutes les raisons accidentelles, et on fait des lois abusives comme on fait de fausse politique et de mauvaise histoire.

Combien serait-il désirable de voir, dans un avenir prochain, modifier enfin, dans l'intérêt de la France et de la République,

un tel état de choses, et mettre un terme à des caprices, pour ne pas dire à des folies aussi lamentables et aussi onéreuses.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 mars 1894

Le Commerce des vins

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Turrel et Emile Brousse sur la crise vinicole, les fraudes et les falsifications qui se produisent dans la vente des vins.

M. Salis déclare que le gouvernement doit tenir la main à ce que les fraudes et les falsifications qui s'opèrent sur le vin soient sérieusement réprimées. Il approuve donc le projet que le gouvernement propose contre le mouillage, qui constituerait un délit, même dans le cas où le débitant aurait déclaré que son vin est additionné d'eau ; mais il espère que la loi sera appliquée autrement que ne l'est actuellement la loi Griffe, que les magistrats laissent tomber en désuétude.

L'orateur estime que l'on obtiendrait peut-être un meilleur résultat si l'on abaissait les tarifs d'octroi ou si, au moins, on appliquait aux vins une taxe proportionnelle à leur degré alcoolique. De cette façon, les vins légers qui constituent une boisson saine et généreuse paieraient une taxe peu élevée, et qui permettrait aux débitants de les livrer à la consommation à un prix abordable, ce qu'ils ne peuvent faire aujourd'hui où ces vins sont soumis à des droits d'entrée doubles de leur valeur aux lieux de production.

M. Gruet défend les intérêts du commerce bordelais qui a été injustement attaqué, selon lui, par quelques orateurs. Il proteste contre les accusations de fraude qui ont été lancées contre un certain nombre de négociants.

L'orateur soutient que les pratiques du commerce bordelais, relativement au coupage des vins par le mélange des vins français avec certains vins étrangers, sont absolument licites. Elles ont pour effet, non pas d'introduire par la fraude des vins étrangers dans la consommation française, mais d'établir un type de vin spécial destiné à l'exportation.

M. Gruet estime que l'on ne doit rien faire pour empêcher cette industrie, sinon on ruinerait certainement le commerce d'exportation de la ville de Bordeaux.

Tanger.

» Ces malheureux doivent être rapatriés incessamment par les soins du consul français.

» On informe que la petite fille, qui a dit s'appeler Jeanne Beson, pourra être réclamée par sa famille à l'administration de la compagnie Hermann et fils.

» N.-B. — D'après le dire du matelot, ils seraient les seuls survivants de ce terrible naufrage.

Les personnes présentes crurent d'abord Jean frappé d'apoplexie, tant était grande son insensibilité ; mais un médecin mandé en toute hâte, ayant reconnu en lui un reste de vie, le fit transporter à l'hôpital le plus proche, où des soins énergiques finirent par le ranimer.

Pendant vingt jours il eut un pied dans la tombe.

Cependant sa vigoureuse nature reprenant le dessus, il ne tarda pas à entrer en convalescence et regut enfin son exeat.

En rentrant dans son logis après deux mois d'absence, il se demanda d'où il venait et pourquoi il en était sorti, cherchant en vain à rassembler ses souvenirs.

Son cerveau avait reçu une telle secousse qu'il ne se rappelait rien encore ; tout était vague, confus dans son esprit.

L'instinct seul l'avait guidé jusqu'à son domicile.

Plusieurs jours durant, il ne quitta pas le fauteuil sur lequel il s'était jeté en arrivant : sans idée définie, comme hébété, à peine songeait-il à prendre quelque nourriture.

Tout à coup, la mémoire lui revint, lui jetant à

SÉNAT

Séance du jeudi 8 mars 1894

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport sur la pétition de M. Paul Violles, relative à la suspension de paiement de la Compagnie royale des Chemins de fer Portugais.

M. Trarieux, rapporteur, expose les faits qui ont motivé cette pétition, signifiée par un groupe d'obligataires qui ne représente pas moins de 58.000 titres.

D'après les pétitionnaires et le rapporteur, les obligataires français auraient été indignement trompés dans cette affaire. La Compagnie est tombée en faillite et le gouvernement portugais aurait admis trois catégories de créanciers.

Les créanciers portugais privilégiés à l'encontre des créanciers français, de sorte que ceux-ci ne toucheraient absolument rien dans la faillite.

M. Trarieux estime que l'intervention du gouvernement français est nécessaire pour rappeler le gouvernement portugais au respect de ses engagements.

M. Casimir-Périer répond que le gouvernement n'est pas resté indifférent à cette situation.

Il déclare que, dès le mois de janvier, notre ambassadeur à Lisbonne a protesté contre le traitement infligé à nos nationaux. Un inspecteur des finances, M. Lhomme, a été chargé de défendre leurs intérêts, mais on lui a répondu qu'il arrivait trop tard.

C'est alors, dit M. Casimir-Périer, que j'ai fait part au Ministère du Portugal du mécontentement du gouvernement français.

M. le Président du Conseil ajoute que le Portugal a fait de nouvelles propositions qui seront soumises aux porteurs français. Ceux-ci peuvent être assurés que le gouvernement appuiera leurs légitimes revendications.

Car, dit en terminant M. Casimir-Périer, ce n'est pas en matière de politique extérieure seulement que le gouvernement a à défendre l'honneur de la France, c'est aussi quand il s'agit de défendre les intérêts de nos nationaux. A cette double tâche, il ne faillira pas. (Applaudissements.)

A la suite de cette déclaration, le rapporteur propose l'ordre du jour suivant :

Le Sénat, approuvant les conclusions du rapport et confiant dans la volonté du gouvernement de défendre avec énergie les intérêts de ses nationaux, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

la tête un flux de sang qui de nouveau faillit l'abattre.

Mais cette fois sa douleur s'épancha en d'abondantes larmes, qui, en le soulageant, empêchèrent une rechute.

Il pleura, pleura longtemps, cria sa souffrance se tordit sous son étroite, puis quand ses yeux n'eurent plus de larmes, quand ses nerfs épuisés ne le secoururent plus, et qu'il put, avec un calme relatif, envisager sa situation, il songea à ce qu'il lui restait à faire.

Sa première pensée fut de se tuer pour aller rejoindre sa chère Pierrette et son pauvre Pierre qui l'attendaient là-haut.

Il carssa même cette idée noire avec un âpre plaisir.

Enfin, il serait donc réuni à sa femme et à son fils, les deux plus grandes affections qu'il eût jamais eues en ce monde.

Mais, heureusement, il se souvint qu'une enfant, qu'il s'accusa avec remords d'avoir rendue orpheline, n'avait plus que lui sur la terre, et quoique la mort lui eût paru bien douce, il comprit qu'il se devait désormais entièrement à la pitié que la Providence lui laissait.

Rejetant alors au loin son idée de suicide, sans perdre un instant il partit pour Marseille, d'où, n'ayant pris que juste le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités de la réclamation, il revint presque aussitôt à Paris avec la petite Jeanne.

Jeanne ne cessait de demander à son grand-père qu'il la ramenât auprès de son papa et de sa maman, qu'elle n'avait pas vus depuis si longtemps.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 10

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

VI

Il combattit cette seconde raison comme il avait combattu la première, et il insista tellement, réfuta si péremptoirement toutes les objections que Pierre put lui opposer, qu'il resta maître de la place et obtint de ce dernier la promesse formelle qu'il partirait au Caire avec sa femme et leur petite Jeanne.

La victoire gagnée de ce côté, il ne restait plus qu'à déterminer Angèle à suivre son mari. Ce fut encore Jean qui se chargea de cette négociation.

A son grand étonnement, celle-ci accepta d'emblée et même avec joie ; cela entraînait tout à fait dans son esprit.

En effet, à quoi bon lui servait d'être à Paris, puisqu'elle ne profitait ni des plaisirs, ni des fêtes ?

N'était-il pas préférable de voyager, même avec un mari qu'on n'aimait pas ? Au moins jouirait-elle des agréments et des imprévus du vo-

yage.

Puis l'Orient dont elle avait si souvent rêvé, lui apparaissait comme un point lumineux au-delà des mers et l'attirait. L'Orient, dont elle avait lu tant de descriptions enthousiastes, était sans nul doute un paradis terrestre, un véritable Eden où il devait faire bon vivre.

Oh ! certes, oui, elle voulait bien partir, et le plus vite possible, même.

Les apprêts du départ ne furent pas longs.

Jean, craignant qu'un obstacle quelconque ne surgit tout à coup et ne l'entravât, ne leur laissait pas une seconde de répit.

Lui-même surveilla l'emballage des malles et lui-même les boucla ; et pressant l'un, activant l'autre, il se démena si bien que quinze jours après sa conversation avec son fils, M. et Mme Besson s'embarquaient à Marseille sur le paquebot l'Etoile-du-Sud, à destination du Caire.

A la fin de la quinzaine suivante, Jean parcourait le journal dans un estaminet, quand, tout à coup, il poussa un sourd gémissement et tomba brusquement sur le sol où il resta sans mouvement.

L'infortuné venait de lire, sous le titre : *Un grand sinistre maritime*, une nouvelle ainsi conçue :

« Le paquebot l'Etoile du Sud, de la compagnie Hermann et fils, de Marseille, s'est perdu corps et biens sur les côtes du Maroc, pendant une violente tempête.

» Seuls un matelot et une petite fille ont pu échapper à la mort.

» Le matelot, après avoir recueilli l'enfant dans une barque, est parvenu à aborder non loin de

INFORMATIONS

Avertissement aux bourgeois

M. Guesde est l'ennemi des précautions oratoires. Ce qu'il veut, il l'exprime nettement. Très mécontent du gouvernement, qu'il accuse d'être l'allié et le serviteur du cléricisme, il ajoute simplement :

« Comme je le disais la semaine dernière, avant la séance qui a déchiré tous les voiles à un des plus brillants fondés de pouvoirs de l'idée monarchique, tous les condamnés, individus ou classes, ont, au pied de l'échafaud, droit au prêtre, ouvrant le ciel à qui la terre va être refusée ou fermée.

» La bourgeoisie française, voltairienne tant qu'elle a eu sa raison d'être, en réclamant les secours de la religion comme un simple Louis XVI est dans son rôle d'exécutée de demain.

» Que ces messieurs du clergé lui fournissent le prêtre.

» Nous nous chargeons, nous, du bourreau. » On ne saurait être plus aimable.

L'impôt sur le revenu

Jeudi a été distribuée aux députés la proposition d'impôt sur le revenu déposée par M. Merlou au nom de l'Extrême-Gauche. Voici les dispositions principales de cette proposition :

La contribution foncière sur les propriétés non bâties et bâties, la contribution personnelle et mobilière, l'impôt des portes et fenêtres, la contribution des patentes, la taxe de 4 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières sont supprimés.

Il est établi un impôt sur tous les capitaux et sur tous les revenus, sauf certaines exceptions et modérations prévues. L'impôt ne pourra frapper à la fois le capital et son revenu. L'impôt est de quotité ; il est progressif.

Les capitaux et les revenus sont divisés en trois classes chacun, pour lesquelles la quotité de l'impôt est fixée comme suit :

1° Capitaux stérilisés, 3 0/0 ; 2° capitaux passifs, 2 0/0 ; 3° capitaux actifs, 1 0/0 ; 4° revenus produits par le capital seul, 3 0/0 ; 5° revenus produits par la collaboration du capital et du travail, 2 0/0 ; 6° revenus produits par le travail seul, 1 0/0.

Tout citoyen majeur doit faire la déclaration détaillée de ses capitaux et de ses revenus, des frais et des charges dont la loi autorise la déduction pour calculer le revenu net imposable du contribuable.

Les citoyens dont le revenu intégral est inférieur à 1,000 francs sont exempts de la taxe.

Le taux de l'impôt est progressif : il sera fixé d'après la proportion suivante : de 1,000 à 2,500 fr. 1 0/0 ; de 2,500 à 5,000 fr. 2 0/0 ; de 5,000 à 10,000 fr. 3 0/0 ; de 10,000 à 25,000 fr. 4 0/0 ; de 25,000 à 50,000 fr. 5 0/0 ; de 50,000 à 100,000 fr. 7 0/0 ; 100,000 fr. et au-dessus, 10 0/0.

Les anarchistes à Paris

Les perquisitions faites au domicile des anarchistes arrêtés chez Duprat ont amené la découverte de documents importants.

Au Ministère des finances

Suivant le *Gaulois* et l'*Autorité*, il serait question de remplacer M. Burdeau, à cause de sa maladie, par MM. Jules Roche ou Poincaré.

La catastrophe ayant eu lieu la nuit, la pauvrette ne se rendait pas bien compte de ce qui s'était passé ; elle se rappelait seulement qu'après avoir embrassé un soir son père et sa mère, espérant revoir le lendemain comme d'habitude, elle s'était réveillée dans un bateau bien plus petit que celui sur lequel elle se trouvait la veille, en compagnie d'un homme qu'elle ne connaissait pas.

Que tous deux étaient arrivés dans un endroit où il y avait beaucoup de sable, qu'ils étaient sortis du bateau et avaient marché longtemps à travers des bois et des plaines, jusqu'à ce qu'ils trouvassent des maisons qui ne ressemblaient pas du tout à celles de Paris.

Alors que là, elle et son compaguon avaient été reçus dans une de ces maisons par des messieurs et des dames qui paraissaient avoir du chagrin en la regardant, et auxquels elle avait demandé son papa et sa maman.

Qu'on lui avait répondu qu'elle les verrait bientôt, qu'ils étaient à Marseille où on allait l'envoyer avec l'homme qui l'accompagnait.

Mais qu'à Marseille elle ne les avait pas trouvés.

Et de nouveau elle insistait près de son grand-père pour qu'il l'amènât près de son papa et de sa maman qu'elle voulait embrasser tout de suite, tout de suite.

Chacune de ces demandes était un coup de poignard pour le pauvre maître maçon qui ne savait que répondre.

— Ils vont revenir, lui disait-il : ils l'ont quittée parce qu'ils sont allés se promener très loin, trop loin pour continuer à l'accompagner ; c'est pour

La maladie de M. Gladstone

On mande de Londres que l'état de M. Gladstone est stationnaire.

Echec des Anglais

On télégraphie de Sainte-Marie-de-Bathurst que les Anglais ont bombardé Goujor, mais leur tentative de débarquement a été repoussée. Des renforts sont attendus.

Le discours de M. Casimir-Périer et le Pape

Selon le *New-York-Herald*, le pape aurait chargé le nonce apostolique à Paris de remercier M. Casimir-Périer pour le récent discours qu'il a prononcé à la Chambre.

La commission de la marine à Toulon

La délégation de la commission d'enquête a entendu le directeur des défenses sous-marines de Toulon qui a confirmé les dépêches de l'amiral Riennier, mais qui a refusé de donner d'autres détails.

Attentat contre M. de Choiseul

Une dame Toury, à la suite de la perte d'un procès, a tiré deux coups de revolver sur M. de Choiseul, ancien député.

M. de Choiseul n'a pas été atteint.

La femme a été arrêtée.

Explosion à Rome

Une bombe vient d'éclater sur la place Montecitorio, devant la Chambre des députés.

La séance avait été levée depuis une heure. Les vitres de la Chambre ont été brisées. Il y a eu deux blessés parmi les passants.

Les auteurs de l'explosion ont été arrêtés.

Alençon

Jeudi, la police de Flers a arrêté un individu qui criait : « Vive l'anarchie ! » dans un café. Cet individu qui était porteur de papiers compromettants, se nomme Gabriel Billo, typographe, âgé de 22 ans. Un autre individu, qui l'accompagnait, est en fuite.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Lettre à nos Édiles

Nous recevons de M. le D^r Caviolle, la lettresuivante, adressée au maire de Cahors :

Monsieur le Maire,

Puisque les propositions que j'ai eu l'honneur de vous faire, sur votre demande, au sujet d'une rue à ouvrir le long de la façade Est de ma maison pour faire communiquer la rue du Lycée avec le cours Fénelon, ont paru à certains membres du Conseil municipal de nature à compromettre les intérêts de la ville, sans doute à mon profit, je viens vous informer que je les retire complètement. Il ne convient à personne de chercher à me donner des leçons de désintéressement dont je n'ai nul besoin, et je ne puis supporter l'idée d'une assimilation, même éloignée, avec un spéculateur quelconque.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil fourmille d'erreurs qui, si elle ne sont pas voulues, témoignent au moins, chez certains membres, de l'ignorance absolue de cette affaire.

ça qu'ils t'ont renvoyé près de moi ; mais, à leur retour, ils auront plein de belles choses pour leur petite Jeanne,

Et de crainte que l'enfant ne vît la douleur peinte sur ses traits lamentablement altérés et ne s'affligât davantage, il souriait en disant cela, devant de grosses larmes qui lui brûlaient le cœur.

D'abord ces raisons n'apaisèrent guère le chagrin de l'enfant, qui sans cesse demandait son père et sa mère.

Cependant Jean ayant occupé son esprit par de nombreuses distractions, elle finit peu à peu par ne plus le questionner qu'à d'assez longs intervalles.

— Ils sont donc allés bien loin, bien loin, qu'ils tardent tant à revenir ? lui demandait-elle encore quelquefois.

— Oh ! oui, bien loin, mon enfant !

— Enfin, reprenait la petite naïvement, comme se parlant à elle-même, pourvu qu'ils n'aient pas oublié leur petite Jeanne !

Et elle poussait un profond soupir.

VII

Dès qu'il avait été en état de sortir, le vieux Beson avait pensé à faire les démarches nécessaires à la sauvegarde des intérêts de sa petite-fille.

Ne sachant trop où aller pour cela, il s'était rendu à l'hôtel de son fils, afin de prendre quelques renseignements.

A sa grande surprise, il y avait vu les scellés partout apposés.

Le concierge auquel il demanda des explications

Il n'y est question que de mes exigences et nullement des sacrifices que j'offrais de m'imposer. Singulier moyen d'éduquer le public sur nos situations respectives.

En deux mots, et pour qu'on n'en ignore, j'offrais à la ville d'entrer pour moitié environ dans ce que coûterait l'établissement de la rue nouvelle.

Je me permets d'ajouter que si, dans toutes les voies qu'on a fait ouvrir depuis quelques années, chaque propriétaire en eût fait autant, les finances de la ville seraient, sans nul doute, plus prospères et l'opinion publique, dont j'ai quelque souci, plus satisfaite.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux et bien dévoués.

D^r CAVIOLE.

Nos compatriotes

M. Raynal, de Valroufié, est nommé officier d'administration adjoint de 2^e classe du cadre auxiliaire des subsistances militaires.

M. Kelsen

M. Kelsen, l'excellent chef de musique du 7^e de ligne, figure sur la liste des 16 candidats à l'emploi de chef de musique dans les écoles d'artillerie ou les régiments du génie.

Les concours auront lieu à Paris au mois de mai prochain. Nous faisons des vœux pour le succès de M. Kelsen.

Inspection

M. le sous-intendant militaire de 2^e classe Griollet, intendant de la 33^e division d'Infanterie, a vérifié le lundi 5 mars et mardi 6 la situation du 7^e de ligne au point de vue administratif.

Exercices d'embarquement

On annonce que les exercices d'embarquement en chemin de fer auront lieu pour le 7^e de ligne à la gare de Cahors les 30 Avril 4, 7 et 11 mai, et le mardi 28 août.

Four les Pauvres

Il a été adressé, par deux anonymes, pour les pauvres de la commune, à M. le Maire de Cahors :

1^o Une somme de 10 francs.

2^o Une somme de 30 francs.

Qui ont été versées dans la caisse du Bureau de Bienfaisance.

Le propriétaire de la « Maison de Paris », située en face de l'Hôtel-de-Ville a fait, comme les années précédentes, un envoi gracieux de vêtements pour être distribués aux indigents.

Saint-Cyr

La *Patrie* dit de source certaine que le ministère a définitivement abandonné toute idée de transformation dans le mode de recrutement actuel des officiers d'infanterie et de cavalerie.

Ce journal croit pouvoir annoncer d'une manière sûre, que l'on recevra 150 élèves de plus que d'habitude, c'est-à-dire 660, à l'Ecole de Saint-Cyr, cette année. Le chiffre des admissions sera forcé dans la même proportion en 1895.

Le conseil de révision

Par décret, les opérations du conseil de révision pour la formation de la classe de 1893 commenceront, en France et en Algérie, le 2 avril 1894 et se termineront le 16 juin suivant au plus tard.

à ce sujet, lui apprit que c'était le fait du notaire chargé d'affaires de l'ancien propriétaire de l'immeuble qui, ayant eu connaissance du naufrage dans lequel avait péri M. et Mme Beson, était venu un jour dresser l'inventaire du mobilier de l'hôtel et remplir ensuite la formalité des scellés, pour que tout restât dans le même état jusqu'à ce qu'il en eût référé à son client, car M. Pierre Beson, n'ayant pas payé régulièrement chaque année, se trouvait encore débiteur des deux tiers du prix convenu de la vente.

Le maître maçon courut alors chez le notaire, supposant qu'une solution avait été donnée à cette affaire ; mais l'homme de loi lui répondit que celui qu'il représentait, voyageant pour le moment dans les Indes sans qu'il eût fait connaître depuis assez longtemps déjà sa résidence, il lui fallait attendre ou son retour ou tout au moins qu'il lui donnât de ses nouvelles ; que jusque-là il ne saurait prendre aucune détermination.

Et, en forme de conclusion, il ajouta qu'il ne devait pas espérer toucher une forte somme sur les 100,000 francs versés, car il serait naturellement tenu compte du loyer des six ans et demi, pendant lesquels l'hôtel avait été habité.

Jean lui objecta que la fille de son fils était vivante, elle ne pouvait cependant être mise ainsi hors de chez elle ; et que dans tous les cas, il restait le mobilier, qui au moins lui serait restitué.

— A coup sûr il y aura restitution, mais pas tout de suite, car rien ne peut sortir de l'hôtel, tant que mon client, qui est le seul arbitraire de cette affaire, n'aura pas tranché le différend. Cependant soyez certain, monsieur, que je vais agir de telle

TRIBUNE PUBLIQUE

La question du square

Encore le square. Sauvons-le ! Les pétitions demandant à cor et à cris le maintien de notre malheureux square, se couvrent de signatures. Elles sont bien tardives, direz-vous ! Soit ! Mais aussi qui aurait cru à une pareille énormité de la part d'un conseil municipal ? Comment ! enlever brutalement, sans l'ombre d'un prétexte, autre que le désir de défaire ce qui est, pour faire... le néant, des arbres plantés depuis près de trente ans ! Ils réjouissaient si bien l'œil des habitants, qui n'avaient que ce seul abri contre les ardeurs tropicales de notre beau soleil du Midi ! Mais c'est du vandalisme tout simplement ! la population aujourd'hui affolée ne pouvait y croire. C'était un cauchemar et voilà que cet affreux rêve se réalise, il est commencé. Est-il temps encore d'arrêter ce vent de folie ? Oui ! Il est toujours temps de bien faire. Oui, notre bonne population de Cahors a le droit et le devoir de faire enfin respecter sa volonté. Elle a le droit et le devoir d'exiger qu'on respecte l'abri de ses pauvres vieillards, de ses petits enfants qui ont besoin d'ombrage et non de Sahara.

Un cirque, dit-on, qui réjouit tant de monde à Cahors, quand il en vient, où le mettre ? D'abord là où on l'avait toujours mis, dût-on gêner pour quelques jours les Burgraves cadurciens dans leur promenade mélancolique mais journalière. Ils iraient ailleurs pour quelques jours et seraient assez aimables pour ne pas protester, car ils aiment leurs compatriotes.

Puis enfin, il ne faut pas se le dissimuler, vous auriez beau faire le vide auprès de notre cher Gambetta (en voilà un qui vous dirait, votre fait s'il pouvait parler !) — et vous ne trouverez la place de votre fameux cirque qu'en portant votre cognée dévastatrice jusqu'à la malheureuse colonne Fénelon, qui reculera épouvantée de votre triste audace.

Un traité passé avec un entrepreneur quelconque ! Mais on l'indemnise ce brave entrepreneur, on le prie très poliment de porter ses exhibitions au delà du Square respecté, et nous estimons que ce serait lui faire injure que de douter de son acceptation.

J'entends dire : ce Square est en mauvais état. A qui la faute, morbleu ? faites-le soigner et respecter le jour et surtout la nuit, vous entendez bien, et quand le public saura qu'il y a quelque part une volonté ferme, il se le tiendra pour dit et respectera son bien.

Savez-vous enfin pourquoi nos bons Cadurciens ont eu le tort d'attendre pour accentuer leur protestation ! C'est qu'en voyant ébaucher tout autour de la Promenade des dispositions nouvelles, ils ont cru tout simplement qu'on préparait ainsi les voies à l'achèvement complet et général du Square, dont depuis près de trente ans on les avait entretenus. Le Neptune à base elliptique allant trouver la place qu'on lui avait destinée de tout temps, une rocaïlle pseudo-marine, plus ou moins réussie, mais enfin quelque chose de définitif, des massifs, de la verdure. Pourquoi l'avoir ainsi trompé dans son espoir ? Pourquoi tout au moins ne pas l'avoir consulté ce bon public qui paie, en somme, et a bien le droit qu'on fasse pour lui autre chose que des insanités fort chères, mais qui nous couvriront de ridicule peut-être aux yeux de nos invités du mois de mai.

Allons Cadurciens, mes amis, vite un vigou-

sorte que cela ait lieu le plus tôt possible. Gardez donc votre petite-fille près de vous, et dès que j'aurai du nouveau à ce sujet, je vous prévenirai immédiatement ; nous réglerons alors la situation sans plus tarder. C'est, je crois, la seule marche à suivre actuellement.

Jean, pensant avec raison que le notaire devait en savoir plus long que lui là-dessus, se rendit à ce dernier argument et se résolut à patienter.

Il se mit donc à vivre avec sa petite Jeanne, cherchant autant qu'il le pouvait à l'entourer de soins délicats auxquels elle était habituée.

Mais ayant avancé à son fils, qui au moment de son départ n'avait que très peu d'argent liquide, presque tout ce qu'il possédait, c'est-à-dire une trentaine de mille francs, et n'ayant conservé pour lui que le strict nécessaire, ses ressources étaient fort restreintes.

Bientôt même, par suite de quelques prodigalités qu'il avait faites pour les enfants, son modeste pécule fut largement entamé, et c'est avec effroi qu'il en vit venir la fin.

Il aurait pu certainement, en allant chez d'anciens clients de son fils ou d'anciens amis, obtenir qu'on lui prêtât, jusqu'à la liquidation de ses biens, ce dont il avait besoin, mais sa fierté s'y refusa, et il préféra chaque jour s'imposer quelque privation nouvelle afin que la petite n'eût pas à souffrir de sa gêne,

(A suivre.)

reux referendum, c'est la mode et elle a du bon ! Sauvons notre malheureux Square de la main des Barbares.

Concours d'admission au prytanée militaire de La Flèche en 1894

L'instruction pour l'admission au Prytanée militaire de la Flèche, en 1894, est déposée à la préfecture (3^e division) et aux sous-préfectures, où il en sera donné communication, sans déplacement, aux personnes qui en feront la demande.

Les familles devront faire inscrire leurs enfants du 1^{er} au 31 mai, à la préfecture du département où elles résident, et les présenter le 2 juillet, à 7 heures du matin, devant la commission chargée de leur faire subir les épreuves indiquées par l'instruction ci-dessus indiquée.

Les conseils généraux

La session des conseils généraux s'ouvrira lundi 9 avril, et sera par conséquent terminée dans tous les départements entre le 15 et le 20 avril.

Mairie de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'une leçon pratique de greffage de la vigne sera donnée publiquement par un moniteur, dans une des salles de l'hôtel de ville, les dimanches 11 et 18 mars 1894 de 2 à 4 heures du soir.

Il invite les agriculteurs et viticulteurs à vouloir bien s'y rendre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES

Extension de la durée de validité des Billets ALLER et RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 3 Avril inclus la durée de validité de ses Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du Lundi 19 Mars inclus au Lundi 2 avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 3 Avril.

L'affaire Delpech

Nous avons raconté que deux gendarmes de Cahors conduisaient à Saint-Jean-d'Angély un prisonnier nommé Delpech. Ce dernier s'évada en sautant par la portière du train en marche.

Delpech erra dans les bois pendant plusieurs jours. N'ayant rien à se mettre sous la dent, il se dirigea vers la cure de Saint-Hilaire-de-Villefranche et entra au presbytère. Pendant qu'il se reconfortait, le curé remarqua qu'un des poignets était meurtri par des menottes disparues. Il fit prévenir la gendarmerie, qui vint aussitôt reprendre son prisonnier.

Quant aux deux gendarmes auxquels Delpech avait été confié, ils feront 15 jours de prison pour négligence dans leur service.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 8 mars

Le sieur Robert, peintre, originaire de St-Céré, est condamné à 1 mois de prison pour vagabondage.

Vers la fin du mois dernier, le jeune Second, de Cahors, commettait trois vols, soit 20 fr. en tout, au préjudice de M. Fraicheville de Cahors. Il pénétrait dans la chambre de son patron à l'aide d'une fausse clé et commettait les vols qui lui sont reprochés.

Il a déjà été condamné pour vol avec escalade et effraction.

Son défenseur, M^e François Besse, avocat, met tout son talent — qui s'affirmera de plus en plus, nous en sommes certains — à implorer l'indulgence du tribunal.

Second est, en outre, poursuivi pour outrage et rébellion envers les agents. Il avoue tous les faits qui lui sont reprochés. Il est condamné à 6 mois d'emprisonnement.

Bousquet et Calbot sont prévenus de détention, de fabrication et de colportage de tabac de contrebande.

Bousquet est relaxé des fins de la plainte Calbot est condamné à 100 fr. d'amende pour le délit de détention et à 300 fr. pour celui de fabrication.

M^e Bourdin, avocat, plaident pour Bousquet. M^e Grimal, avocat, pour l'administration des contributions indirectes.

Le tribunal a renvoyé à huitaine, pour supplément d'information, une affaire de vol de choux.

Figearc

L'adjudication des travaux à effectuer est fixée au 29 mars courant.

Le montant des travaux se porte à la somme de 51,494 fr. 25.

Castelnau

Un chien atteint d'hydrophobie, appartenant à un nommé Drouilhet, limonadier à Condom

(Gers), parcourait ces jours derniers la commune de Castelnau, où il a mordu plusieurs de ses congénères. M. le maire de Castelnau a fait abattre tous les chiens mordus.

Flaujac

Le sieur Serret Baptiste, âgé de 64 ans, contrebandier de tabac, condamné à Flaujac, arrêté pour fait de contrebande, a été remis en liberté après arrangement avec l'administration des contributions indirectes.

Souillac

Dimanche dernier, le nouveau conseil Municipal a tenu sa première séance et a procédé à la nomination du maire et des adjoints. Ont été proclamés : MM. Martin Malvy, maire ; Osmin Bruel, premier adjoint ; Lascoux, médecin, deuxième adjoint.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 mars 1894

Naissances

Rey, Alexandre, rue de la Banque, 1.
Conte, Eugène, rue de la Préfecture, 20.
Raffy, Marie-Adrienne, place de la Gendarmerie.
Delclaud, Jeanne-Marie-Louise-Marguerite, rue des Capucins. ■

Mariages

Benâtre, Frédéric-Auguste, pâtissier, et Arnau-dès, Berthe, s. p.

Décès

Capy, Pierre, ancien restaurateur, 87 ans, rue Fondue-Haute, 21.
Corbie, Elisabeth, revendeuse, 75 ans, célibataire, rue du Rempart, 22.
Garrigou, Léonie, religieuse des sacrés cœurs, (Dames Blanches), 26 ans, célibataire, boulevard Gambetta.
Noyer, Marie, revendeuse, 65 ans, épouse Décas, avenue de Toulouse, 36.
Barthélémy, Antoine, cultivateur, 41 ans, rue des Maures, 2.
Castelnau, Françoise, s. p., 87 ans, épouse Fourastier, impasse Burgade, 5.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 10 mars,

LE FILS NATUREL

Comédie en 5 actes d'Alexandre DUMAS AVEC

M^{me} Favart

Dans le rôle qu'elle a joué à la Comédie-Française

La troupe qui accompagne la grande artiste est composée d'excellents comédiens qui tous ont fait leurs preuves et nous assurent une brillante interprétation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du peuple français

Audience du 14 août 1893, tenue par le tribunal de 1^{re} instance de Cahors jugeant en matière civile au Palais de Justice de Cahors, siégeant publiquement, Messieurs : Arnault, juge d'instruction, président l'audience comme juge plus ancien, en remplacement de monsieur le Président du tribunal légitimement empêché, Fieuzal, juge,

Grimal, juge suppléant, appelé au siège pour compléter le tribunal en remplacement de ses membres légitimement empêchés, Fournié, juge suppléant, pris en remplacement de monsieur le Procureur de la République et de son substitut, légitimement empêchés, Tardieu, commis greffier,

En la cause de M. le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, d'une part.

Et de 1^o Benech, Ulysse, propriétaire, domicilié à Agen (Lot-et-Garonne) ; 2^o Pécol, Pierre-Léon, enfant mineur, à Anglars-Juillac (Lot), par tiers expropriés, d'autre part.

Monsieur le Procureur de la République a dit, qu'il était porteur d'une lettre de monsieur le Préfet du département du Lot, en date à Cahors, du 11 août 1893 par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal, l'expropriation pour cause d'utilité publique, de divers immeubles situés dans la commune de Prayssac, appartenant aux propriétaires sus-nommés et nécessaires à l'agrandissement du cimetière de Prayssac, commune et canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors (Lot) et que les propriétaires refusent de céder à l'administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre, Vu l'article 14 de la loi du 3 mai 1841,

Il requiert que les immeubles que les propriétaires sus-nommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soient expropriés ; qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le tribunal faisant droit aux réquisitions de monsieur le Procureur de la République, attendu qu'il résulte d'un arrêté de monsieur le préfet du département du Lot un acte du 11 août 1893 que les immeubles que les propriétaires sus-dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique ;

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du tribunal que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à ladite expropriation ont été régulièrement observées.

Par ces motifs, le tribunal ouï dans l'intérêt de monsieur le Préfet du département du Lot, Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1^o D'un immeuble en nature de terre, de la contenance de huit ares dix-sept centiares, formant le numéro 334 P, section D, du plan cadastral de la commune de Praysac, appartenant à M. Benech Ulysse ; 2^o d'un immeuble de terre de la contenance de cinq ares soixante-centiares, formant le numéro 336 P, section D du plan cadastral de la commune de Prayssac, appartenant à Pécol, Pierre-Léon, nécessaires à l'agrandissement du cimetière de la commune de Prayssac.

Désigne monsieur Fieuzal, juge du siège, pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation, qui sera ultérieurement désigné, et M. Grimal, juge suppléant du même siège pour le remplacer au besoin.

Signé : ARNAULT et TARDIEU.

Visé pour timbre et enregistré à Cahors le 2 septembre 1893, folio 87, case 10, gratis.

Signé : AGARD.

En conséquence, le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution.

Aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République, près les tribunaux de 1^{re} instance, d'y tenir la main ; à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par Monsieur le président et le greffier.

Expédié à Cahors, le 14 octobre 1893, à la requête de Monsieur le Procureur de la République.

Le Greffier en chef, PENAUD.

Pour copie conforme, Le Secrétaire général : illisible.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison **Marius BERGER, fils**

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

Envoi franco du Catalogue illustré. On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

LA PHTISIE

peut être évitée en fortifiant ses poumons et l'organisme tout entier au moyen de

l'Émulsion Scott

véritable crème à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux, soude, et glycérine, et jamais la phtisie ne se déclarera.

Les médecins du monde entier la recommandent. J. DELOUCHE, Ph^{en}, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** de lire aux annonces.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Les innocents pâtissent souvent pour les coupables ; c'est ainsi que certains produits sans valeur risquent de faire déprécier les autres vraiment bons et sérieux ; mais le public ne s'y trompe pas, et quiconque a fait une fois usage des Pilules Suisses y revient toujours, parce qu'il n'a pas été trompé.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions de notre marché se maintiennent excellentes. Le 3 0/0 est à 99.77 et 99.90 à terme, (perpétuel). Le 3 0/0 varie de 106.37 à 106.42. Le 3 1/2 0/0 fait 106.37 à 106.35. La hausse de l'Italien se poursuit : on vient de coter à 76.05. L'Extérieure espagnole revient à 65 1/2 La rente hongroise à 96 3/8. L'Egypte unifiée à 521.25. Les fonds russes sont bien tenus. La Banque de France se négocie à 399. Le Crédit Foncier à 988.75. Le Crédit Lyonnais à 791.25. Les valeurs industrielles sont très fermes. Le Suez s'avance à 27 95. Le transit d'hier a été de 300.000.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4/50 la flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECC, Ph^{en}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

CONTRE les Rhumes (Grippe), Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine, constatée par 40 Membres de l'Académie de Médecine. Ne contenant ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux et de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0-fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 10 mars. — Gravures : Diégo-Suarez : La population d'Ambohimarina enlevant les corps des ancêtres. — Le gouverneur Ralovalo et sa femme. — Vue d'Ambohimarina. — Finlande : Vue d'Helsingfors. — Le navire coupe-glace. — Portraits : La princesse Marie-Berthe de Rohan. — Lord Roseberry. — M. le lieutenant-colonel Joffre. — Beaux-Arts : Fillette, tableau de Mlle Harriet Halhed. — Soir, tableau de Mme Dora Hitz. — Paris : Industries pittoresques : Les Lapins.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique par A. Boisard. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Chronique du Sport, par Archiduc. — Les industries pittoresques : Les Lapins, par Contesse. — Vélocipédie, par M. de Villemont. — Explication des gravures, Echechs, Récitations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : « Le musée Carnavalet », par G. Lenôtre, illustrations de L. Fillol. Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 10 mars 1894 : Les cristaux de neige : Gaston Tissandier. — L'horticulture en Algérie en 1893. — Propriétés photographiques des sels de cérium. — Mécanique industrielle. — La loupe de noisetier du Muséum d'histoire naturelle : J. Poisson. — La voiture électrique de M. Joseph Carli : E. H. — L'avalanche du Vœrdal. — Les expériences d'électrophysiologie du Dr d'Arsonval : Ch.-Ed. Guillaume. — Les décors ignifugés au théâtre : G. Marschal. — Les banquiers dans l'antiquité. — La science pratique : G. T. — Application de l'antipsisie : Dr Z... — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 5 mars 1894 : Ch. de Villeueuil. — Dépeçage d'une baleine.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 15 de la Nature)

Hygiène et santé. — Informations. — Boîte aux lettres. — Cours et conférences. — Petites inventions. — Bibliographie.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 173^e livraison (10 mars 1894). — Six semaines sur le Nil, par M. E. Cotteau. — Voyage exécuté en 1892-1893. — Texte et dessins inédits. — Treize dessins de Bazin, Maynard, Boudier, Berteault, Marius Perret, Rousseau et de Bocher. — Chaque numéro, 50 cent

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1106^e livraison (10 mars 1894). — Texte : Terre de Fauves, par Pierre Maël. — L'Océanographie, par Frédéric Dillaye. — Mabel, par le commandant Stany. — Les timbres-postes, par Lucien d'Elne. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Biographies fort intéressantes à signaler dans la 460^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE : celles entre autres du général comte Gri-moard et du maréchal de Grouchy par M. Charles Grandjean ; du célèbre poète satirique Grin-goire par M. Gustave Pawlowski, celle de Cro-tius par M. E. Hubert. Le même fascicule ren-ferme une étude toute d'actualité sur la Grippe, sa marche, son pronostic, son traitement, par le docteur Pinel-Maisonneuve.

Prix de chaque livraison : 1 fr. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

MALADIES DES ENFANTS
Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le **Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^{ie}** à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.
 Dépôt : Toutes Pharmacies.

VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS
 Se défier des Imitations et Contrefaçons
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes américaines

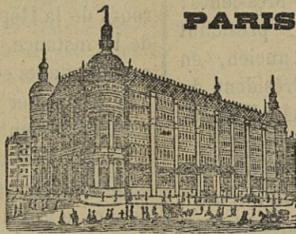
Grande baisse de Prix

Racinés 1^{er} choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1^{er} choix depuis 150 f. 2^e choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)



Printemps NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON D'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie} PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix. Expéditions franco à partir de 25 francs

La Foncière
 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
 Autorisée par décret du Gouvernement
 Avenue de l'Opéra, 38 et Rue Louis-le-Grand, 17, Paris
 Capital social : 40 MILLIONS
 ASSURANCES VIE ENTIÈRE-MIXTE-TERME FIXE
 Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie
 Assurances Temporaires. Assurances de Survie. Assurances de Capitaux différés.
 RENTES VIAGÈRES
 S'adresser à MM. Bomyssan, à Gramat; Laval, à Vayrac, agents généraux.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé
 Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens. Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

PURGATIFS et DÉPURATIFS
 ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.
 TRÈS CONTREFAITS ET Imités sous d'autres NOMS
Exiger les Véritables
 avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du **Docteur Franck**
 1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)
 Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

CAPSULES DE Quinine de Pelletier
 ou des 3 Cachets
ADOPTEES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.
 Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme.
 DÉPÔT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS

Le propriétaire-gérant : LATTOU.